

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire en cours

La société PAVI a confié à AIM les études de Maîtrise d'Oeuvre pour l'extension de 3 450 m2 de son entrepôt situé à St Priest.

Comme tous les projets AIM, il sera établi une maquette numérique pour traiter le projet en BIM. Atelier 2b Architectes.



Atelier 2b



Entrées d'eaux pluviales en terrasse béton

Ci-joint une synthèse des principales dispositions concernant l'implantation et le dimensionnement des entrées d'eaux pluviales dans le cas des terrasses béton. Pour rappel le dimensionnement des entrées d'eaux pluviales a été abordé dans La Lettre n°117.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif : 13 personnes	Nombres d'affaires actives en cours : 35	
	Dont avants projets : 13	Dont DCE : 13 avec affaires en consultation 8
	Dont chantiers : 6	Dont AMO : 3

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SAS au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : contact@aimingenierie.com — site : www.aim-ingenierie.com

Implantation des eaux pluviales sur terrasse béton étanchée (extrait du DTU 43.1) :

La mise en oeuvre des E.E.P. et trop-pleins est faite sur des ouvrages de gros oeuvre conformes aux dispositions de l'annexe C de la norme NF P 10-203-1 (référence DTU 20.12) qui sont rappelées ci-après :

chaque entrée d'eau intéresse une surface collectée au plus égale à 700 m² (200 m² dans le cas de toitures accessibles aux piétons avec protection par dalles sur plots) ;

tout point d'une terrasse se trouve à moins de 30 m du dispositif de collecte (chêneau, caniveau, retombées) ou des entrées d'eaux pluviales (20 m dans le cas de toitures accessibles aux piétons avec protection par dalles sur plots). La distance maximale entre deux descentes dans un chêneau ou caniveau est de 30 m ;

le passage des eaux d'une toiture sur une autre toiture à travers les costières d'un joint de dilatation est interdit ;

l'eau accumulée par l'engorgement d'une descente sur une terrasse ou sur une portion de terrasse doit pouvoir s'évacuer :

soit par une descente voisine,

soit par un trop plein ;

lorsque la terrasse est composée de compartiments délimités par des poutres en allège, la réalisation de traversées de ces poutres saillantes par des manchons est interdite.

En conséquence, chaque terrasse, chêneau ou caniveau comporte au moins les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales suivants :

soit 2 descentes,

soit 1 descente obligatoirement complétée par un trop-plein (voir 8.6.4).

Ces dispositions sont également applicables aux portions de terrasse, chêneau ou caniveau délimitées par des éléments ne permettant pas l'écoulement normal de l'eau (costière de joint de dilatation par exemple).

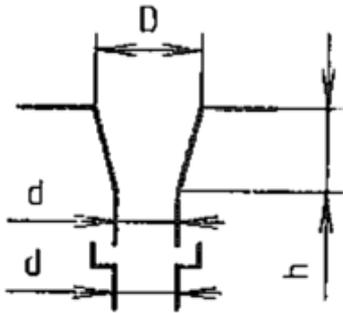
Dimensionnement des descentes eaux pluviales (suivant NFP 10-203-1) :

Cas des toitures inaccessibles dont la surface collectée < 287 m²

Diamètre minimal du tuyau d'évacuation ou du moignon cylindrique(1) (mm)	Surface en projection horizontale collectée par une entrée d'eau (m ²)
80	71
90	91
100	113
110	136
120	161
130	190
140	220
150	253
160	287

(1) Le diamètre du moignon de l'entrée d'eaux pluviales peut être légèrement inférieur pour tenir compte de l'épaisseur du matériau constitutif.

Cas général

Entrée d'eau avec moignon cylindrique (1)		Entrée d'eau avec moignon tronconique (2)			
Surface en projection horizontale collectée par une entrée d'eau (m ²)	Diamètre du tuyau d'évacuation ou du moignon (3) (mm)	Surface en projection horizontale collectée par une entrée d'eau (m ²)			
			D (mm)	d (mm)	h (mm)
28	60(4)	40	D = 2 d environ	h = 1,5 d	
38	70	55			
50	80	71			
64	90	91			
79	100	113			
95	110	136			
113	120	161			
133	130	190			
154	140	220			
177	150	253			
201	160	287			
227	170	324			
254	180	363			
284	190	406			
314	200	449			
346	210	494			
380	220	543			
415	230	593			
452	240	646			
490	250	700			
530	260				
570	270				
615	280				
660	290				
700	300				

(1) 1 cm² de section de tuyaux de descente évacue 1 m² de surface de toiture en plan.

(2) 0,70 cm² de section de tuyau de descente évacue 1 m² de surface de toiture en plan.

(3) Le diamètre du moignon de l'entrée d'eaux pluviales peut être légèrement inférieur pour tenir compte de l'épaisseur du matériau constitutif.

(4) Les diamètres 60 et 70 ne sont admis que pour les petites surfaces telles que balcons et loggias.